



## Secrétariat Général

SG/14-634-127 du 26/05/2014

### **INTERNAT DE LA REUSSITE - RENTREE 2014**

Références : Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - note de la DGESCO du 09 décembre 2013

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'académie - DSDEN - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, IEN du 1er degré, directeurs de CIO - Mesdames et Messieurs les chefs de service SAIO et santé/social - Madame et Monsieur les doyens des corps d'inspection

Dossier suivi par : Secrétariat général - Fax : 04 42 26 68 03 - mail : ce.sg@ac-aix-marseille.fr  
DSDEN 04 M. CAVALLO tel : 04 92 36 68 55 / DSDEN 05 Mme DELEPINE tel : 04 92 56 57 35 /  
DSDEN 13 M. BARTIER, M. SONCARRIEU tel : 04 91 99 66 35 / DSDEN 84 Mme CHAMPOLLION  
tel : 04 90 27 76 10

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre rassurant.

#### 1. Objectifs généraux :

- proposer dans les internats des conditions d'étude et un encadrement propice à la réussite des élèves et des étudiants ;
- adapter les réponses pédagogiques et éducatives aux besoins des internes
- diversifier les publics accueillis, en veillant à augmenter la part d'élèves des quartiers prioritaire de la politique de la ville et des territoires ruraux

#### 2. Public accueilli :

L'internat de la réussite pour tous doit répondre à la demande sociale dans sa diversité. Il ne s'agit pas de sélectionner les jeunes sur leurs seuls résultats et tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif en internat. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation professionnelle, sociale ou relationnelle dans la famille n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Comme par le passé, le dispositif garde la vocation d'accueillir, en priorité, des élèves issus de familles socialement défavorisées et notamment ceux résidant dans des quartiers d'intervention de la politique de la ville. Il concerne également les élèves issus des territoires ruraux. L'équilibre garçons/filles constitue un critère dans le recrutement.

Un effort doit être entrepris, notamment en matière d'information des familles, pour que les capacités d'accueil dégagées en internat soient utilisées.

### 3. Pilotage du dispositif :

#### 3.1 Organisation académique

L'accroissement et la diversification de l'offre de places en internat comme l'amélioration de l'accueil relèvent d'une politique académique en lien étroit avec les collectivités territoriales et les services de la Préfecture.

Sur proposition des chefs d'établissement concernés et avis favorable de l'IA-DASEN, le recteur définit le nombre de places réservées au sein des internats de la réussite.

Les corps d'inspection ainsi que la DAFIP, sont impliqués dans l'accompagnement et l'évaluation des dispositifs nouveaux et existants, avec une attention particulière portée à la mise en place des modalités de suivi individuel des élèves.

Les personnels sociaux veilleront à mobiliser les dispositifs de droits communs au service des familles. Les procédures de candidature et la composition des dossiers sont fournies en annexes.

#### 3.2 Organisation départementale

- Cellule en charge des internats de la réussite pour tous :

Une cellule en charge de l'internat est activée dans chaque département de l'académie. Elle s'appuie sur les services de la scolarité des DSDEN qui désignent un personnel à cet effet, sur les conseillers techniques sociaux et santé de l'IA-DASEN ainsi que sur les chefs d'établissements concernés. Sous l'autorité de l'IA-DASEN, et l'impulsion des IEN-IO, cette cellule a pour mission :

- de faire le point sur les possibilités d'accueil qui pourraient être mobilisées en particulier à profit de collégiens qui souhaiteraient un internat. Elle sollicite les principaux de collège et les proviseurs de lycée pour la définition des capacités d'accueil en direction des différents publics (« internat de la réussite ») ;
- de renseigner les familles les plus susceptibles d'en tirer profit, sur l'offre d'internat et les conditions pédagogiques ;
- de recenser quantitativement et qualitativement la demande et de la synthétiser ;
- de faire le lien avec les services de l'état et les collectivités territoriales concernés.

- Commission de recrutement :

Une commission de recrutement des élèves en internat de la réussite est réunie dans chaque département de l'académie. Elle est composée de l'IA-DASEN (ou de son représentant), des chefs d'établissement concernés, du représentant du préfet à l'égalité des chances, d'un IA-IPR établissement et vie scolaire, des coordonnateurs de bassin, de représentants des associations représentatives des parents d'élèves. Les collectivités territoriales (conseil général et conseil régional) sont invitées à y participer.

Les départements alpins ont la possibilité de mettre en place une cellule et une commission de recrutement communes.

#### 3.3 Critères de recrutement :

Le volontariat des familles et des élèves ainsi que leur information sur les conditions de l'internat et leur engagement dans le projet sont essentiels. En cas demandes excédant les possibilités d'accueil, la priorité sera organisée comme suit :

1. élèves issus de quartiers (CUCS) Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la politique de la ville.
2. élèves issus de la ruralité.
3. situations spécifiques.

#### 3.4 Niveau de recrutement :

En fonction des places disponibles, chaque IA-DASEN détermine le niveau de classe(s) prioritaire(s) pour le recrutement.

#### 3.5 Désectorisation :

Les places offertes en internat de la réussite sont désectorisées au même titre que les formations impliquant un recrutement particulier, tel que décrit au B.A spécial n°286 du 10 mars 2014. Dans le cas d'une affectation via l'application affelnet, les DSDEN appliquent un bonus pour garantir l'affectation.

L'internat de la réussite du lycée André Honnorat de Barcelonnette est ouvert en priorité aux élèves issus des quartiers CUCS de la ville de Marseille, ainsi qu'aux élèves des départements alpins.

*Signataire : Ali SAÏB, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## Calendrier des opérations

DATE	OPERATION
• 4 juin 2014	Date limite de dépôt des dossiers auprès des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
• Entre le 5 juin 2014 et le 13 juin 2014	Commission de recrutement dans les DSDEN
• A partir du 16 juin 2014	Avis aux familles (décision de la commission)
• Du 19 juin 2014 au 24 juin 2014	Accueil des familles et des élèves pour une journée d'intégration



L'adresse de l'élève est-elle dans un quartier :

CUCS : Contrat Urbain Cohésion Sociale  Oui  Non

ZUS : Zone Urbaine Sensible  Oui  Non

(Voir la base adresse de la délégation interministérielle à la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/>)

L'élève est-il boursier ?  Oui  Non

Si oui, nombre de part(s) de bourse : .....

## 1.3- Renseignements éducatifs et scolaires

**Fiche d'évaluation à renseigner par le CPE et le professeur principal ou le professeur des écoles dans le cas d'une entrée en 6<sup>ème</sup>**

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ?  Oui, laquelle \_\_\_\_\_  Non

### Evaluation de la scolarité actuelle

Résultats scolaires	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la scolarité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la vie de l'établissement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Assiduité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Capacité à s'intégrer dans un groupe	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'oral	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Autonomie	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible

### Bénéfices attendus de la scolarité en internat

(Exemples : méthodes de travail, autonomie, construction d'un raisonnement, organisation du temps de travail ...)

**2- Avis circonstancié du directeur d'école, du chef d'établissement d'origine concernant la demande de scolarisation en internat**

### 3- Composition du dossier

- Bulletins scolaires ou copie du livret scolaire.
- Une lettre motivée justifiant la demande du représentant légal de l'élève et contresignée par l'élève (en cas de parents séparés, divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents ou signature des deux parents).
- La fiche sociale complétée par le Service Social en Faveur des Elèves précisant notamment les capacités de l'élève à intégrer un internat (sous enveloppe cachetée, libellée « confidentiel »).
- Déclaration de candidature signée.
- Avis du conseiller d'orientation psychologue (si élève scolarisé dans le second degré).

L'ensemble du dossier doit être adressé à la DSDEN du département d'implantation de l'établissement demandé :

**- Direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence  
Pôle vie de l'élève et vie de l'établissement  
3 avenue du plantas 04000 DIGNE LES BAINS**

**- Direction académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes  
12 avenue Maréchal Foch  
05000 GAP**

**- Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône  
28, boulevard Charles Nedelec  
13231 MARSEILLE CEDEX 1**

**- Direction académique des services de l'éducation nationale du Vaucluse  
49, rue Thiers  
81077 AVIGNON CEDEX 4**

## Déclaration de candidature à remplir par la famille

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....

représentant de l'élève : .....

Demande l'intégration de mon enfant à l'internat de la réussite pour tous de l'établissement : .....

.....

Date :

Signature :

## **Dossier social**

Service Social en Faveur  
des Elèves

Date :

### **I – Assistant de service social rédacteur :**

NOM et Prénom :

Fonction et service :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail :

### **II – L'élève**

Nom et prénom :

Sexe :  F  M

Date et lieu de naissance :

Etablissement et classe :

#### Parcours scolaire :

Année 2013 - 2014 :

Année 2012 - 2013 :

Année 2011 - 2012 :

Année 2010 - 2011 :

### **III – Identification de la famille dans laquelle réside l'élève :**

**Madame**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tel :

**Monsieur**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

# Internat de la réussite

Détenteurs de l'autorité parentale :

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

**Environnement familial dans lequel vit l'élève :**

1. avec ses 2 parents		6. avec un autre membre de sa famille ( <i>grands-parents, oncle, tante.....</i> )	
2. avec sa mère seule		7. confié à l'A.S.E en établissement	
3. avec son père seul		8. confié à l'A.S.E. en famille d'accueil	
4. avec sa mère dans une famille recomposée		9. résidence alternée	
5. avec son père dans une famille recomposée		10. autres ( <i>à préciser</i> )	

**IV- Si les parents sont séparés, identification de la famille dans laquelle ne réside pas l'élève ou y réside en alternance :**

**Madame**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tel :

**Monsieur**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

# Internat de la réussite

## **V- Synthèse des éléments recueillis par l'assistant de service social :**

L'enfant dans sa famille, conditions de vie, capacité de l'élève à intégrer l'internat.

**Date et Signature :**

## Avis du conseiller d'orientation psychologue

Nom :

Prénom :

Partie à remplir par le conseiller d'orientation psychologue

Avis circonstancié après ENTRETIEN avec le candidat

Nom et qualité du signataire

Date et signature

Signature du directeur du CIO